

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 28 octobre 2014

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cyril Chevalley, scrutateur, Céline Perrin, scrutatrice, Cédric Charlet, scrutateur suppléant, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan.

Municipalité: Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney.

Excusés : Claude Duvoisin, syndic.

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents: 24/ Excusés : 8 / Absents : 3 / Majorité : 13

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. L'OJ est adopté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	PV du 16.6.14	P. Vallotton	Le PV est adopté à l'unanimité. Son auteur est remercié.	Le PV du 16.6.14 est adopté.
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	Il informe que dorénavant une discussion sera ouverte à l'issue des communications du conseil et de celles de la municipalité. Les communications n'amènent pas de décisions, mais il s'agit de créer un espace d'échanges permettant aux conseillers d'obtenir des précisions, de commenter ou de faire des propositions. Le 16 septembre le préfet a effectué sa visite annuelle, où il rencontre le président du conseil et le secrétaire dans un premier temps, puis la municipalité. Tout s'est très bien passé, et la journée s'est terminée comme à l'habitude par un repas convivial. Les dates des conseils de 2015 (mardi, 20h, à la grande salle) : 17 mars ; 9 juin ; 27 octobre et 8 décembre (cette dernière date est encore à confirmer). Il ouvre la discussion mais personne ne souhaite prendre la parole.	
4	Communications de la municipalité	J.-Ph. Buffat	Il excuse le syndic absent, retenu à l'étranger, et passe la parole à I. Wipfli Thonney.	
4		I. Wipfli	LAT : le 25 novembre à 20h à la grande salle, la municipalité organise une séance concernant les zones à bâtir, en présence de M. Alain Flückiger, secrétaire général de l'association du Gros-de-Vaud, et responsable du projet Plan Directeur Régional (PDR). D'autre part, un lien sera disponible sur le site de la commune pour télécharger le formulaire d'annonce cantonal pour les installations ne nécessitant pas de permis de construire, suite à l'assouplissement de la LAT sur les installations de panneaux solaires. ASIRE : le collège secondaire des 7 Fontaines à Bercher invite la population à une journée porte-ouverte le 15 novembre. Des infos supplémentaires seront données via un flyer à recevoir avec le Vuarrens-info.	

4		J.-Ph. Buffat	<p>FUSION : le samedi 1^{er} novembre, des membres de la municipalité répondront aux questions de la population durant les heures d'ouverture de la déchetterie, à la déchetterie et devant la grande-salle. Le dimanche 2 novembre à Essertine (grande salle), dès 10 heures, le COPIL organise une séance d'information sur la fusion pour les huit communes. Il y aura de quoi se restaurer sur place.</p> <p>EAU : l'entier du montant attribué à l'eau n'a pas été totalement utilisé, c'est pourquoi la municipalité a décidé d'en faire profiter les habitants en diminuant le prix du m3 de 10 ct, pour le mettre à CHF 1.80.</p> <p>STEP : les travaux se déroulent comme prévu et devraient se terminer d'ici la fin de l'année.</p>	
4		J.-P. Mitard	<p>PLAN D'INVESTISSEMENT 2015-2020 : les conseillers ont reçu la communication rédigée par la municipalité, jointe à la convocation. Il rappelle l'importance de ce plan, qu'il est prévu de suivre avec ou sans fusion. Il s'agit de plus de trois millions à investir sur les cinq prochaines années. L'essentiel concerne les bâtiments et les routes. Pour les bâtiments c'est la notion de service public et du maintien de l'attractivité de la commune qui a guidé les choix. Pour les routes, les montants annoncés seront à ajuster selon le montant des subventions cantonales qui est aujourd'hui impossible à estimer.</p> <p>Ces investissements dépassent largement les capacités financières actuelles de la commune. Une réflexion stratégique a été menée par la municipalité pour envisager le financement. Et c'est finalement la vente d'actifs qui a été retenue. Ils ont été choisis car d'une importance non stratégique pour la municipalité. Il s'agit de la parcelle 114, qui est constructible mais qui pourrait ne plus l'être d'ici quelques années avec la LAT ; et la parcelle 38, sur laquelle se trouve la forge, qui rapporte des revenus minimes, et qui nécessiterait des investissements importants dans les années à venir. Le résultat de ces ventes serait consacré uniquement à réaliser le plan d'investissement, et en aucun cas utilisé pour diminuer l'endettement de la commune, ou être noyé dans le pot commun de la fusion, si elle se fait. C'est-à-dire au bénéfice principal du Lion d'Or et de la grande salle. Il se met à disposition pour les questions ou remarques, tout en rappelant que le plan d'investissement ne fait pas l'objet d'une décision, l'ensemble des éléments le constituant fera l'objet de préavis spécifiques que le conseil validera ou non. Le but de cette discussion est de donner à la municipalité une première idée de l'accueil fait à ce plan d'investissement par le conseil, et le cas échéant d'ajuster certains aspects qui seront contenus dans les préavis futurs. Il ajoute que ce plan d'investissement a déjà été présenté à la commission des finances.</p>	
4	Discussion	F. Verly	Le terrain utilisé pour le football appartient à un privé. Quelles sont les conditions, est-ce un droit de superficie, et jusqu'à quand ? La municipalité a-t-elle envisagé l'achat de ce terrain ?	
4	Discussion	A. Roy	La location du terrain de football fait l'objet d'un contrat d'une durée de 30 ans renouvelable tacitement pour 5 ans. C'est cette année que tombe la première échéance. Une proposition de rachat a été faite au propriétaire, qui ne souhaite pas vendre. Le contrat est maintenu, il n'y a donc pas de changement dans un proche avenir, mais pour le moyen et long terme il n'y a aucune garantie.	
4	Discussion	J.-M. Buffat	Toute cette zone d'utilité publique devrait être protégée et faire l'objet d'une action, pour notamment avoir la place, si un jour un collège devait être construit.	
4	Discussion	J.-P. Mitard	Aujourd'hui et jusqu'en 2017 il est délicat d'envisager une modification du PGA, car on prendrait le risque d'ouvrir une boîte de Pandore.	

4	Discussion	I. Wipfli	L'ASIRE envisage la construction d'un collège de six classes à Vuarrens ou à Essertines,	
4	Discussion	R. Pedrazzini	L'ASIRE subit les exigences du canton, et le plan annoncé est à considérer avec prudence.	
4	Discussion	P. Favez	La parcelle 114 est-elle la dernière parcelle communale constructible ?	
4	Discussion	J.-M. Buffat	La parcelle derrière la maison habitée par les Ferrari est aussi constructible. La parcelle 38 pourrait être nécessaire si un giratoire devait être construit.	
4	Discussion	C. Charlet	La commission des finances a-t-elle rédigé un rapport sur le plan d'investissement, et si le cas, peut-on en avoir lecture ?	
4	Discussion	P. Vallotton	Aucun rapport n'a été demandé, car il s'agissait d'une présentation informelle.	
4	Discussion	P. Favez	Il n'y a pas eu de grandes discussions. C'est au conseil de prendre ses responsabilités en acceptant ou pas les préavis qui seront soumis en temps utile.	
4	Discussion	J.-M. Buffat	La CdF n'a pas à se substituer à la municipalité, ni au conseil. La route est un axe cantonal, le canton doit participer à son financement. Comme les contribuables de Vuarrens ont participé à la construction du M2.	
4	Discussion	J.-P. Mitard	La subvention pourrait bien arriver, mais c'est le Grand-Conseil qui le décidera sur la base des priorités cantonales. Tant mieux si c'est le cas. Mais faire des projets c'est anticiper sur les différentes options possibles, et il est possible que le canton décide de ne pas subventionner la route dans les cinq ans qui viennent.	
4	Discussion	M.-A. Baumgartner	Comment peut-on envisager des devis sur la base d'une vente hypothétique ?	
4	Discussion	J.-P. Mitard	Le plan est un tout, composé d'éléments et d'étapes. Le premier préavis concernera la vente des parcelles. Le conseil devra ensuite valider la vente au prix convenu avec un acheteur. L'argent sera ensuite attribué aux investissements prévus. Les chiffres avancés pour les travaux sont une estimation. Si la vente ne se faisait pas, c'est le financement du plan, donc le plan d'investissement lui-même qui serait remis en question. Chaque étape signifie un préavis municipal voté par le conseil.	
4	Discussion	M.-A. Baumgartner	La parcelle 38, inclut-elle les bâtiments derrière la forge ?	
4	Discussion	J.-P. Mitard	Non, la parcelle 38 c'est la forge et la construction devant.	
4	Discussion	D. Zuercher	Le Lion d'Or a bénéficié souvent de petits montants. Dans ce plan il y a CHF 700'000.- de prévu. Est-ce que ensuite ce sera tout ?	

4	Discussion	J.-P. Mitard	Ce qui a été fait ces dernières années concernait l'intérieur et pour des choses urgentes. Les investissements prévus concernent la toiture et la charpente.	
4	Discussion	F. Verly	La parcelle 114 doit pouvoir être vendue. La parcelle 38 c'est une question plus émotionnelle, mais il faut faire des choix.	
4	Discussion	C. Charlet	Que va devenir le collège ?	
4	Discussion	J.-P. Mitard	La municipalité avait envisagé une réfection car il n'est plus conforme à ce qui est attendu d'un collège. Comme l'ASIRE n'avait plus les moyens cela a été abandonné. Mais s'il devait y avoir une réfection urgente, ce serait à la charge de l'ASIRE.	
4	Discussion	L. Ciocca	Pourquoi vendre la forge qui rapporte un loyer ?	
4	Discussion	J.-P. Mitard	C'est un bien qui rapporte un peu, mais qui va coûter beaucoup. Nous devons prendre les bonnes décisions.	
4	Discussion	J.-P. Mitard	Plus personne ne demandant la parole, il fait le constat que le plan paraît être pertinent. Il entend de la part du conseil que les propositions font sens, ce qui encourage la municipalité à aller de l'avant. Cela se fera sous la forme de préavis qui seront soumis au conseil prochainement.	
5	Préavis 2014-06 sur l'arrêté d'imposition 2015	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-06, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
5	Rapport de la commission des finances	P. Bouvier	La commission des finances s'est concertée le 17 septembre et approuve la proposition de la Municipalité de maintenir tous les impôts, taxes et droits inchangés pour 2015 par rapport à l'année 2014. C'est pourquoi elle recommande aux conseillers communaux d'accepter l'arrêté d'imposition 2015 tel que présenté par la Municipalité.	
5	Préavis municipal	J.-P. Mitard	Cela s'inscrit dans la stratégie de la législature. Une hausse ne serait pas conforme aux promesses de la municipalité, et une baisse ne serait pas raisonnable au vu des augmentations annoncées, notamment pour la facture sociale. Il se met à disposition pour les éventuelles questions.	
5	Vote sur le préavis 2014-06	P. Vallotton	Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2014-06: Nombre de votants : 23. Oui : 23. Non : 0. Absentions : 0. J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance.	Le préavis municipal 2014-06 est accepté.

6	Propositions individuelles	J.-P. Ducret	Comment est utilisé le poids public ? appartient-il encore à la commune ?	
6	Propositions individuelles	J.-Ph. Buffat	Est géré par la société du battoir. Gérald Magnenat lui a dit qu'il a été utilisé une fois en 2014. Il appartient à la commune.	
6	Propositions individuelles	H. Gerber	La réfection de la route comprend la construction d'un arrêt pour le bus avec un abri, et le poids sera détruit.	
6	Propositions individuelles	Ch.-H Vuillamoz	Demande que le talus vers l'église et vers le terrain de football soit mieux entretenu.	
6	Propositions individuelles	J.-Ph. Buffat	Il signale que c'est fauché une fois par mois	
6	Propositions individuelles	A. Roy	Il a déjà fait la remarque à qui de droit, mais il demande une certaine compréhension, car des absences de longues durées d'employés communaux se sont succédé. Mais les couacs peuvent lui être signalés.	
6	Propositions individuelles	P. Favez	Les talus mal fauchés le gêne moins que l'herbe non fauchée qui tombe sur le trottoir juste avant le chemin de Salagnon, en allant en direction d'Yverdon.	
6	Propositions individuelles	H. Gerber	Est désolé que le propriétaire ne fasse pas le nécessaire, espère que les choses se régleront.	
6	Propositions individuelles	D. Zuercher	Concernant les écoles, dans le projet « Vision 2020 », il est évoqué que des enfants d'Essertines et de Vuarrens pourraient aller à Echallens plutôt qu'à Bercher. Est-ce que la municipalité a un avis ou une influence sur ce sujet. Et demande si la fusion aurait une influence sur ce projet, ou est-ce que cela se gèrera par localité, quoi qu'il en soit?	
6	Propositions individuelles	P. Vallotton	Il a demandé à P. Roulin (excusé pour ce conseil), membre de l'ASIRE, de présenter au conseil l'état des travaux ou des discussions, ce qui pourrait se faire au prochain conseil.	

6	Propositions individuelles	J.-Ph. Buffat	Vuarrens a deux délégués sur les 70 membres. En cas de fusion, il y aurait une meilleure représentation pour une commune de 5000 h.	
6	Propositions individuelles	R. Pedrazzini	Il ne pense pas que la fusion changera positivement la situation pour l'ASIRE, car les préoccupations et les intérêts ne sont pas les mêmes par exemple pour Bercher ou Vuarrens. De plus l'ASIRE subit la législation cantonale, et il ne pense pas qu'une fusion puisse influencer cet état de fait.	
6	Propositions individuelles	C.-A. Marendaz	La séance d'information et le repas qui se fera à Essertines lui paraît bizarre. Comme si les personnes qui voteront pour la fusion étaient récompensées par un repas.	
6	Propositions individuelles	D. Zuercher	Le but de cette séance d'information et de la raclette, est de permettre aux habitants des différentes communes de se rencontrer, qu'ils soient pour ou contre. Il ajoute qu'un stand tenu par des opposants est prévu.	
6	Propositions individuelles	JM Buftat	Est-ce possible de demander au cœur mixte de répéter ailleurs quand il y a le conseil ?	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation. <u>Dernier conseil de l'année: mardi 2 décembre.</u>	Fin du conseil à 21h15

PV adopté par le Conseil Communal le mardi 2 décembre 2014

Le président:

Le secrétaire: